

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE

LE CONSEILLER POUR LES AFFAIRES SOCIALES

	INFO ACTION ADMINISTRATION
	10 MAI 2003
ACTIC	POSITIVE HEALTH
-	-> Nulil Tu

Bruxelles, le 26 avril 2006

CC/rm/1211

<u>**Objet</u></u> : Réponse des autorités françaises sur le livre vert « Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique : une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques ».</u>**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la contribution des autorités françaises au titre de la consultation ouverte, par le livre vert en objet.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur Général, mes plus respectueuses salutations.

DG SANCON A/ 7257
2 . 05. 2006
Deadline:
File:
DG DDG 01 02 A B C D E F

Mey	Λ
Cyril COSME	+

Monsieur Robert MADELIN	DG SANCO - C le : AA
Directeur Général	DG SANCO - C le : 0 8 MAI 2006
Commission anno family DC South at Ducto die 1	
Commission européenne - DG Santé et Protection des consommateurs	C1 C5
B-1049 BRUXELLES	□ C2 □ C6
	C7 3Ω C7
	X C4
	Autres
	Pending
	Reat

14, Place de Louvain - 1000 BRUXELLES - TEL. 322 229 8634 - FAX 322 229 8643

Réponse des autorités françaises à la Commission

LIVRE VERT

« Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique: une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques »

Différentes politiques en France concourent à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière : politique de l'alimentation, de la santé, aide alimentaire, politique de la consommation et de l'information sur les denrées alimentaires, politique de l'éducation et de la jeunesse et sports...

Dans le domaine alimentaire, la promotion de la culture alimentaire française contribue à fournir des repères favorables à la santé en associant l'alimentation et le choix des produits aux notions de goût, convivialité, plaisir, terroir. En ce qui concerne la production, l'objectif est de sensibiliser tous les acteurs de la châîne alimentaire depuis les agriculteurs jusqu'aux distributeurs en passant par les différents transformateurs et intermédiaires. Des actions sont en cours avec les distributeurs et les fabricants agroalimentaires pour que soient pris en compte les objectifs nutritionnels définis au niveau national.

Depuis janvier 2001, la France s'est dotée spécifiquement d'une politique nutritionnelle. coordonnée par le ministère de la santé, dans un cadre plurisectoriel réunissant les secteurs concernés de l'agriculture et de l'alimentation, de la consommation, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la recherche en concertation permanente avec les acteurs économiques et les consommateurs ainsi que les collectivités territoriales. Cette politique est mise en œuvre via le « Programme national nutrition santé » (PNNS) qui vise neuf objectifs prioritaires, quantifiés, ainsi que neuf objectifs dits spécifiques (www.sante.gouv.fr, thème nutrition). Le terme nutrition est considéré dans une acception qui comprend tant les apports nutritionnels et donc l'alimentation que les dépenses énergétiques via l'activité physique dont l'augmentation est un objectif à part entière du PNNS. Les stratégies et actions mises en œuvre dans le cadre du PNNS s'appuient sur un certain nombre de principes majeurs : la validité scientifique des messages délivrés, garantie par des groupes d'experts réunis par les pouvoirs publics ; la valorisation de la culture alimentaire nationale et régionale, de la gastronomic et du plaisir alimentaire ; l'accent est essentiellement porté, dans les messages délivrés à la population, sur le régime alimentaire global et les aliments ainsi que l'activité physique; la nécessité de n'aller à l'encontre d'aucun objectif prioritaire dans la mise en œuvre des actions

En considérant la nutrition comme un déterminant de la santé, le PNNS s'intéresse globalement aux conséquences de l'état nutritionnel en termes de protection de la santé et en tant que facteur de risques de multiples pathologies fréquentes, coûteuses et causes de nombreux décès (maladies cardio-vasculaires, obésité, diabète, divers cancers...). Le PNNS évite toute stigmatisation qui pourrait s'exercer à l'encontre de personnes en situation de surpoids ou d'obésité, il n'édicte aucun interdit alimentaire et évite la culpabilisation.

En cinq années, un très grand nombre d'actions ont été menées. Elles ont permis de toucher l'ensemble des groupes sociaux, les enfants (notamment via l'école), comme les adultes ou les personnes âgées. Les professionnels de la santé, du secteur social, de l'alimentation, de l'éducation...sont les relais essentiels des interventions.

Le PNNS s'appuie essentiellement sur l'incitation à l'action des divers acteurs publics et privés, en fournissant le cadre de cohérence nécessaire, les référentiels et de multiples outils élaborés par les pouvoirs publics et un cadre de dialogue permanent. Certaines réglementations complètent le dispositif.

Les objectifs du PNNS ont été repris dans le rapport annexé à la Loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004. Une évaluation nationale, par une enquête spécifique, est menée durant l'année 2006. Le ministre de la santé a demandé à ce que ce programme, initialement prévu pour une durée de cinq ans, soit prolongé et approfondi. L'annonce des axes majeurs de cette poursuite devraient être annoncés au printemps 2006.

IV.3. La santé à travers les politiques de l'UE

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- Quelles contributions concrètes pourraient être éventuellement apportées par les politiques Communautaires en vue de la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique ainsi que de la création d'environnements facilitant les choix sains?
- Quel genre de mesures Communautaires ou nationales pourraient aider à améliorer l'attractivité, la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable des fruits et légumes?
- Dans quels domaines liés à l'alimentation, à l'activité physique, à la conception d'outils pour l'analyse des troubles connexes et au comportement des consommateurs faut-il mener davantage de recherches?

1) La résolution du Conseil du 14 décembre 2000 sur la santé et la nutrition (2001/C 20/01) lors de la présidence française soulignait l'importance de la nutrition comme un déterminant majeur de la santé humaine et la nécessité de mieux la prendre en compte dans l'élaboration des différentes politiques communautaires, notamment dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture, de la pêche, de la recherche, des transports, de la protection des consommateurs et du marché intérieur, tout en en respectant la richesse et la diversité des cultures alimentaires. Elle invitait notamment la Commission à présenter des propositions pour prendre en compte la santé nutritionnelle dans la définition et la mise en œuvre des politiques communautaires concernées et en développant des outils d'évaluation de l'impact des autres politiques sur la santé nutritionnelle. Elle l'invitait aussi à développer l'utilisation de l'étiquetage nutritionnel et d'autres moyens d'information nutritionnelle. Elle l'invitait encore à développer des outils de surveillance de la santé nutritionnelle, promouvoir l'échange d'expériences et la développement de l'expertise scientifique, appuyer la recherche et réfléchir à l'utilisation de nouvelles technologies de l'information.

Le rapport sur la prévention et la prise en charge de l'obésité (Gérard Dériot, office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, France, 2005) propose notamment pour rendre plus efficace la politique de lutte contre l'obésité de :

- approfondir les connaissances et la détection des signes précoces d'obésité,
- favoriser l'exercice physique au travers de la politique de la ville et des transports et l'accès aux équipements sportifs,
- prendre conscience du rôle de l'offre alimentaire : en aidant le consommateur à faire ses choix par une information complète, visible et compréhensible ; en précisant qu'une subvention des aliments à faible valeur énergétique et forte valeur diététique tels que les fruits et légumes semble plus efficace que la taxe sur des aliments caloriques qui pénalise les acheteurs plus défavorisés; et en agissant sur le contenu des aliments.

A ce titre, les autorités françaises mènent un travail avec les différents acteurs de la chaîne alimentaire pour, sous la conduite du ministère de l'agriculture, obtenir des engagements de la part des professionnels répondant aux objectifs du Programme National Nutrition Santé en matière de glucides (réduire la consommation des glucides simples ajoutés et augmenter la consommation des glucides complexes et des fibres) dans le domaine de l'offre alimentaire.

Le Conseil National de l'Alimentation, instance consultée par les ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la consommation sur les questions se rapportant à la politique alimentaire, regroupant les professionnels de l'alimentation, les consommateurs et des experts, dans son avis n°54 du 15 décembre 2005 sur la prévention de l'obésité infantile propose les axes suivants comme lignes d'action de cette stratégie :

- Déployer une stratégie centrée, en priorité, sur les populations vivant dans des conditions socio-économiques défavorables.
- Déployer une stratégie de prévention débutant par une éducation à la santé/ promotion des comportements favorables à la santé de la future mère au stade ultra précocepuis du nourrisson et se poursuivant chez l'adolescent puis chez le jeune l'adulte.
- Faire de la lutte contre la sédentarité et du développement de l'attractivité de l'exercice physique un axe central de la stratégie en privilégiant un mode de vie plus actif dans la société et le développement du « sport -bien être ».
- Favoriser l'accès aux repères de consommation recommandés par le PNNS dans les familles, les collectivités, les lieux publics et pour l'ensemble de la population d'enfants.
- Initier une expertise, avec les acteurs impliqués, sur l'impact chez les enfants et les jeunes de la communication sur l'offre alimentaire de la promotion de modèles

alimentaires et de normes de corpulence afin de déterminer les mesures appropriées à mettre en place.

- Renforcer très largement la recherche pluridisciplinaire sur l'obésité et proposer de nouvelles voies de financement
- Asseoir cette stratégie sur une logique de mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués, d'articulation des politiques publiques, de partenariat, d'actions de proximité, et de promotion de la santé et de non stigmatisation des personnes obèses.

Par ailleurs, un important volet que les politiques communautaires devraient développer est celui de l'aide alimentaire afin que la promotion d'une alimentation saine s'adresse à l'ensemble de la population et en particulier aux populations à faible ou sans revenu.

Le programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) est devenu un instrument communautaire important pour les associations caritatives qui en bénéficient. Mais la politique d'aide aux plus démunis telle qu'elle est définie actuellement n'est plus viable à moyen terme car elle s'appuie sur l'utilisation de stocks issus de l'intervention, alors que les dernières réformes de la Politique agricole commune (PAC) tendent à limiter de plus en plus le recours à cette mesure comme modalité de gestion des marchés. Aussi, il s'agit d'élargir la portée de ce dispositif à d'autres filières et d'assouplir les règles actuelles pour tenir compte d'un contexte changeant. Dorénavant cette problématique devrait être intégrée à toute évolution de la PAC en fonction des besoins de l'ensemble des pays participants dans une Europe élargie. Des propositions concrètes ont d'ailleurs été formulées en ce sens dans le mémorandum de septembre 2004, propositions reprises dans une lettre co-signée par 8 ministres européens de l'agriculture en mai 2005.

2) Les autorités françaises ont entrepris une réflexion sur l'accessibilité des fruits et légumes depuis un an. L'accessibilité des fruits et légumes dans ce cadre est entendue comme la recherche de la réduction des freins à la consommation, qu'ils soient physiques (proximité des points de vente, praticité de l'achat et de la consommation..), psychologiques (connaissances des variétés et des modes de préparation, perception, présence à l'esprit, ...), organoleptiques (saveurs, qualités...) ou économiques (prix,...), de manière à rendre davantage disponibles les fruits et légumes à tous les consommateurs.

Dans cette optique, les politiques communautaires ont un rôle important au travers de l'organisation communie de marché (OCM) des fruits et légumes. En effet, plusieurs aspects mesures pourraient contribuer efficacement à une meilleure accessibilité. Une démarche globale apparaît nécessaire de manière à agir sur différents facteurs, tant de l'offre (volumes, prix) que de la demande.

Concernant le prix, une mesure de baisse des coûts de production en s'assurant qu'elle ne se fasse pas au détriment des producteurs de la communauté européenne peut contribuer à une baisse des prix.

 en termes de retrait caritatif: des aides sont actuellement prévues en cas de surproduction pour le retrait. Parmi elles, le retrait caritatif doit être pérennisé et augmenté, afin de fournir des fruits et légumes aux associations caritatives pour les populations défavorisées. Le nombre de fruits et légumes bénéficiaires de l'aide devrait être augmenté, ainsi que les indemnités compensatoires de retrait. Les procédures doivent être simplifiées.

Sans exclure des actions sur les prix, une relance de la consommation n'est possible que dans le cadre d'un plan d'action reposant sur un accord de tous les partenaires, et en agissant sur la perception des consommateurs, et combinant à la fois :

- la promotion, selon des études économiques, elle se traduit par un accroissement des volumes achetés (d'environ 40% pour la pomme) et devrait donc être envisagée. Un statut particulier pourrait être trouvé pour réduire le coût de la promotion et des communications institutionnelles devraient les compléter.
- Aides à l'innovation (contribuer au financement de démarches d'innovation portées par des entreprises privées) de manière à développer la praticité de la consommation de fruits et légumes pour qu'elle devienne aussi aisée que des produits de restauration rapide par exemple.

Un engagement de la recherche publique sur ces thèmes d'accessibilité devrait être favorisé.

3) L'agence nationale pour la recherche (ANR), sous le couvert du ministère de la recherche en charge de l'organisation de la recherche publique en France, lance des appels d'offres. La priorité retenue par un récent rapport parlementaire (rapport Dériot) est de favoriser les recherches interdisciplinaires sur les déterminants des comportements alimentaires (notamment en ce qui concerne les mécanismes de la décision alimentaire) et leurs conséquences. Une recherche opérationnelle permettrait d'affiner sur des critères valides les stratégies d'intervention. Certaines thématiques sont particulièrement importantes concernant les déterminants du comportement alimentaire,

- L'intégration des déterminants biologiques, technologiques, économiques, psychologiques, culturels et sociaux de la consommation ;
- L'influence de l'information des prescripteurs, publics et privés, et de la structure de l'offre y compris l'impact des conditions de vie actuelles, dont le cas des populations précaires.
- Les facteurs influant la formation et l'évolution des comportements alimentaires : liens entre les connaissances et acquis d'une part, les comportements réels d'autre part.
- Les recherches sur la formulation, la perception et l'observance des informations nutritionnelles
- La perception de la qualité par le consommateur, déterminants et processus de formation de l'image sensorielle, effets de l'environnement, des apprentissages des caractéristiques des aliments.

L'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) recommande de mener des études dans certains domaines particuliers :

• influence de la période périnatale sur les risques metaboliques ultérieures ;

- étude épidémiologique sur l'impact des déséquilibres d'apports nutritionnels;
- impact sur le développement de l'obésité de la diversité et l'amélioration de la qualité organoleptique de l'offre alimentaire;
- détermination pour une fonctionnalité donnée, si l'équilibre de l'alimentation doit être respectée à l'échelle d'un repas, d'une journée, d'une semaine ou pour une période plus longue;
- évaluation du rapport bénéfices-risques des régimes hyper protéiques;

IV.4. Le programme d'action dans le domaine de la santé publique

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- Comment améliorer la disponibilité et la comparabilité des données sur l'obésité, notamment pour déterminer avec précision la distribution géographique et socio-économique de cette affection?
- Comment le programme peut-il contribuer à sensibiliser les décideurs, les professionnels de la santé, les médias et le grand public au potentiel que représentent les habitudes alimentaires et l'activité physique pour réduire le risque de maladies chroniques?
- Quels sont les canaux de diffusion les plus appropriés pour les preuves établies?

La sensibilisation des décideurs, des professionnels de santé, des media, des producteurs agricoles et agroalimentairès et du grand public aux relations entre nutrition (alimentation et activité physique) et santé est, en France, d'ores et déjà très importante. L'expression de cette sensibilisation se manifeste principalement via la question fortement médiatisée de l'obésité et singulièrement celle de l'augmentation du surpoids et de l'obésité chez l'enfant. L'une des difficultés est de limiter l'impact de la médiatisation parfois abusive de certains résultats scientifiques et des conclusions hâtives, des généralisations ou raccourcis qui en sont issus, pouvant conduire à préconiser certains comportements alimentaires allant bien au delà de la réalité scientifique mise en évidence. Cela conduit à suggérer une réflexion globale du niveau curopéen afin de limiter le développement de nouvelles « modes alimentaires » (sous forme de « régimes miracles » promus par des groupes ou individus sans références scientifiques suffisantes) qui discréditent les actions fondées sur des preuves et des consensus. Par ailleurs, il est important d'évaluer la perception par les consommateurs des recommandations nutritionnelles et leur influence en termes de comportements alimentaires.

La disparité des méthodologies utilisées dans les enquêtes épidémiologiques visant à estimer la prévalence de l'obésité rend les comparaisons temporelles et spatiales difficiles. L'Unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle, créée au sein de l'institut de veille sanitaire, sous tutelle du ministère de la santé, a vocation a valider les méthodologies les plus adéquates. Un tel travail a été mené au cours de ces dernières années afin de valider les méthodes de l'étude en cours destinée à évaluer les résultats du PNNS. La mise en commun au niveau européen de ces méthodologies est essentielle pour progresser.

L'élaboration de consensus et le travail sur des preuves établies sont essentiels pour assurer la qualité des actions entreprises en faveur des populations et des messages délivrés. L'insuffisance de données sur certains points scientifiques doit être analysée au cas par cas en fonction du risque d'inaction au regard du problème de santé publique majeur que représentent le développement des pathologies liées au déterminant nutrition.

Les premiers bénéficiaires de ces consensus doivent être les scientifiques, notamment via les sociétés savantes auxquelles ils adhèrent. Ils sont les relais vers la population. Les agences alimentaires et de santé nationales sont les instances susceptibles de créer les documents et de les partager via des réseaux d'agences nationales, l'Agence européenne de sécurité alimentaire ayant un rôle particulier à jouer dans ce but. Les responsables de la communication et du marketing des entreprises agro-alimentaires doivent également disposer d'une information précise, évitant les interprétations abusives de résultats d'études. Une instance pourrait être en charge de réagir face aux dérives et aux ambiguités de certaines informations transmises au public.

V.1. Information des consommateurs, publicité et stratégie commerciale

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- Dans l'information nutritionnelle fournie aux consommateurs, quels sont les principaux éléments nutritifs et catégories de produits à prendre en compte et pourquoi?
- Quel genre d'édification est nécessaire pour permettre aux consommateurs de comprendre pleinement les informations fournies sur les étiquettes des produits alimentaires, et qui doit assurer cette édification?
- Les codes volontaires (« autoréglementation ») constituent-ils un outil adéquat pour limiter la publicité et la promotion de produits alimentaires à forte teneur énergétique et pauvres en micronutriments? Quelles seraient les alternatives à envisager si l'autoréglementation échoue?
- Comment définir, traduire dans les faits et contrôler l'efficacité de l'autoréglementation? Quelles mesures faut-il prendre pour éviter que la crédulité et le manque d'éducation aux médias des consommateurs vulnérables ne soient exploités par la publicité, les stratégies commerciales et les actions de promotion?

L'information nutritionnelle qui est fournie aux consommateurs peut revêtir différentes formes.

1/ La communication des pouvoirs publics.

Elle peut être abordée à un niveau très général, sous la forme d'une éducation des citoyens par les pouvoirs publics. Ainsi, en France, des repères de consommation des aliments ont été donnés à la population dans le cadre du PNNS. La formulation de repères en terme de nutriments a été rejetée afin de permettre une compréhension par l'ensemble de la population.

2/ L'étiquetage nutritionnel.

L'information la plus directe qui puisse être donnée en ce qui concerne la composition en nutriments des produits correspond à l'étiquetage nutritionnel.

L'ensemble des parties concernées est en faveur d'une amélioration de l'existant, compte tenu des évolutions rencontrées depuis la mise en place de la réglementation communautaire il y a 16 ans. C'est la raison pour laquelle les autorités françaises ont appelé, en octobre 2004, l'attention de la Commission européenne sur la nécessité d'engager au niveau communautaire, le plus prochainement possible, des discussions sur la révision de la directive 90/496/CEE relative à l'étiquetage nutritionnel.

Afin de faire des propositions d'amélioration de cet étiquetage, les pouvoirs publics ont entrepris une réflexion au sein d'un groupe de travail regroupant les associations de consommateurs et les syndicats professionnels. Ces réflexions ont fait l'objet d'un rapport intitulé «réflexion pour une révision de l'étiquetage nutritionnel» dont les principales conclusions sont les suivantes :

« Il subsiste un désaccord entre les collèges consommateurs et opérateurs sur le caractère obligatoire ou volontaire de l'étiquetage nutritionnel. En effet, la pondération des éléments précédents pour prendre une décision finale sur la question centrale de l'obligation est difficile :

- les arguments sont de nature différente (économie/santé), même si l'analyse économique coût/bénéfice, dont la difficulté a été précédemment soulignée, constitue un pont entre les deux domaines;
- le degré de certitude à l'intérieur de chacun de ces domaines fait l'objet d'une perception différente selon les collèges et, donc, les conséquences qui en sont tirées sont variables selon les collèges.

Quelques aspects techniques font l'objet de positions divergentes selon les opérateurs (degré de normalisation de la présentation....) alors que pour d'autres des accords pourraient vraisemblablement être trouvés plus facilement (liste des nutriments, référence, couleur et présentation du graphique...).

Plusieurs décisions relèvent ainsi très clairement d'un choix politique et notamment le choix de la stratégie parmi celles qui ont été évoquées dans le paragraphe précédent

Le groupe de travail réitère les éléments forts de consensus :

- l'expression par rapport aux besoins journaliers

- le rejet de l'apposition d'éléments de jugement « externe »négatifs sur les produits (traffics light,...)

- la nécessité d'avancer rapidement pour éviter l'installation anarchique de nouveaux systèmes

- avec cependant la nécessité d'un calendrier réaliste de mise en place du nouveau système une fois adopté

- la nécessité d'un système européen uniquè, testé au préalable auprès des consommateurs européens

- la nécessité de validation à priori par l'autorité européenne de tout système nouveau qui viserait à compléter l'étiquetage harmonisé

- la nécessité d'un effort pédagogique auprès des consommateurs sur le nouveau système

- la nécessité de renforcer l'éducation nutritionnelle des Français. »

Une enquête dont les résultats seront connus dans le courant de l'année permettra de tester, auprès des consommateurs, les différents modèles d'étiquetage issus de cette réflexion. Les résultats de cette étude ainsi que les réflexions du groupe de travail seront disponibles avant l'été et feront l'objet d'une diffusion. Par ailleurs, les autorités françaises ont saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments afin notamment d'identifier les principaux nutriments dont l'étiquetage serait scientifiquement pertinent en termes de sante publique. Les résultats des réflexions de l'Agence sont attendus à partir d'avril 2006.

Cet étiquetage nutritionnel fournit une information factuelle aux consommateurs mais il doit également faciliter leurs choix alimentaires, au même titre que toutes les autres informations transmises par le biais de l'étiquetage. Afin de garantir une utilisation optimale de cet étiquetage, il est important d'en expliquer aux consommateurs les modalités. Cette formation peut être assurée par chaque acteur (pouvoirs publics, acteurs économiques, associations de consommateurs...), la responsabilité dans ce domaine étant partagée.

3/ La communication réalisée par les opérateurs économiques.

L'information concernant les caractéristiques nutritionnelles d'un produit peut également être fournie par le biais de messages publicitaires. Ces messages sont soumis à l'obligation générale de publicité non trompeuse et font l'objet de contrôles réguliers de la part de la direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Dans ce cadre, les autorités françaises soutiennent le projet de règlement relatif aux allégations nutritionnelles et de santé dans sa rédaction actuelle qui est en cours de discussions au Parlement. Ce projet permettra de renforcer la réglementation visant à assurer la loyauté des allégations car notamment il prévoit un dispositif auquel la France tient tout particulièrement, permettant dans les conditions d'emploi des allégations de tenir compte de la composition nutritionnelle des aliments.

En outre, le Parlement français a voté un article de Loi en août 2004, réaffirmé dans la Loi de financement de la sécurité sociale de décembre 2005 (article 57) pour imposer l'apposition d'une information à caractère sanitaire sur tous les messages publicitaires relatifs aux boissons avec ajouts de sucre, sel ou édulcorants de synthèse ainsi que les produits alimentaires manufacturés, ainsi que pour toute promotion, destinée au public, par voie d'imprimés et de publications périodiques édités par les producteurs ou distributeurs de ces produits. Les annonceurs et les promoteurs peuvent déroger à cette obligation en versant 1,5% du montant de la diffusion des messages au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Le décret d'application de cette Loi sera notifié à la Commission.

Certains aspects de la communication réalisée par les opérateurs dans le domaine de la nutrition ne relèvent pas directement du champ d'application du projet de règlement relatif aux allégations nutritionnelles et de santé. Une auto-discipline des industriels sur ces points est fortement souhaitable.

Au niveau français, plusieurs initiatives en ce sens ont vu le jour très récemment :

- le Bureau de la vérification de la publicité (BVP), instance d'auto-discipline visant les publicités télévisées, a émis des recommandations relatives aux allégations de santél (en novembre 2002) et surtout des recommandations en matière de publicités destinées aux enfants2 (en juin 2004),
- l'ANIA a publié, en mars 2005, un guide de bonnes pratiques de communication nutritionnelle3 définissant les règles déontologiques dans ce domaine.

Comme le démontrent ces différents exemples, l'auto-discipline nécessite la mise en place d'une charte, dont les contenus et modalités de signature doivent être clairement définies. Il est primordial que l'impact de ces initiatives et leurs modalités de contrôle soient évalués afin de déterminer dans quelle mesure l'autodiscipline peut constituer un outil adéquat pour atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics.

V.2L'éducation des consommateurs

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre en vue d'identifier les meilleures pratiques:

- Comment aider au mieux les consommateurs à effectuer des choix éclairés et à agir avec efficacité?
- Comment les partenariats public-privé peuvent-ils contribuer à l'éducation des consommateurs?
- En matière d'alimentation et d'activité physique, quels messages clés faut-il faire passer aux consommateurs, comment faut-il les délivrer et qui doit s'en charger?

En France la question de l'information-éducation du consommateur et d'aide au choix de consommation en matière d'alimentation et d'activité physique est orientée par une notion majeure « la cohérence ». Celle ci est indispensable afin de lutter contre la cacophonie à laquelle sont confrontées les populations au regard de la multiplicité des acteurs qui diffusent des messages, avec des intérêts pas toujours convergents. Il a été ainsi nécessaire de donner un contenu précis au slogan « manger varié et équilibré » et les scientifiques (sciences biologiques et humaines) ont élaboré, à la demande des pouvoirs publics, des « repères de consommation

¹ <u>http://www.bvp.org/fre/Docs/informations-generalistes/recommandations-deontologiques/integral-des-</u> recommandations/10122/allegations_sante.pdf

² <u>http://www.bvp.org/fre/Docs/informations-generalistes/recommandations-deontologiques/integral-dos-</u> recommandations/10122/enfant.pdf

¹ http://www.ania.net/anla/ressources/documents/1/C49997O5b75JG9h5H5CO4Zhm.pdf

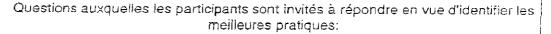
pour la population française », traduction en recommandations alimentaires et d'activité physique des objectifs du PNNS (voir annexe et www.mangerbouger fr). Ils constituent les messages clés à diffuser, ensemble, globalement vers la population.

Divers guides, reprenant et développant ces recommandations pour diverses catégories de populations (ensemble de la population, enfants et adolescents, personnes âgées...) ont ainsi été largement diffusés auprès des populations ciblées ou sont en cours d'élaboration. Cependant, l'éducation doit commencer le plus précocement et l'école est un lieu privilégié pour développer tout au long du cursus scolaire des actions éducation à la nutrition, à l'alimentation et à la consommation, en lien avec les enseignements et les activités de vie scolaire. A cet effet, des documents pédagogiques et des outils d'intervention sont développés pour les membres de la communauté scolaire et les partenaires de proximité. Ces documents s'appuient sur une approche globale et positive de la santé des jeunes et tenant compte des différents facteurs liés à leur environnement (familial, social, culturel et économíque).Ils visent à expliquer les repères nutritionnels et à les faire intégrer en resituant notamment l'alimentation dans un cadre général (qu'est ce qu'un aliment? éducation au goût, cultures alimentaires...). Les associations de consommateurs sont également des lieux où une éducation nutritionnelle et alimentaire peut se faire auprès des enfants et des adultes.

C'est également sur la base des repères nutritionnels que les acteurs privés sont invités à valoriser leurs communications faisant référence à la santé via une procédure qui leur offre la possibilité d'apposer sur leurs communications ou documents (mais pas sur les produits) le logo du PNNS entouré d'une phrase « cette action est conforme au PNNS » cu « ce document est conforme au PNNS ».

Les filières alimentaires, les entreprises agroalimentaires et tous les acteurs privés ou publics disposent ainsi de la base de cohérence indispensable sur laquelle appuyer leurs actions propres. L'exposition de ces repères dans les lieux d'achat et de consommation (restauration collective), leur prise en compte par les producteurs dans l'élaboration de leurs produits mis sur le marché contribue, avec d'autres stratégies, à assurer des comportements favorables pour la santé.

V.3. Une attention particulière aux enfants et aux jeunes



- Quels sont les bons exemples à suivre pour améliorer la valeur nutritionnelle des repas scolaires et comment informer les parents sur comment améliorer la valeur nutritionnelle des repas à la maison?
- Quelles sont les bonnes pratiques concernant l'offre d'activités physiques régulières dans les écoles?
- Quelles sont les bonnes pratiques pour encourager les é èves à des choix alimentaires sains dans les écoles, en particulier sur la consommation excessive d'en-cas à forte teneur énergétique et de sodas édulcorés?
- Comment les médias, les services de santé, la société civile et les secteurs industriels concernés peuvent-ils soutenir les efforts d'éducation à la santé entrepris dans les écoles? Quel rôle peuvent jouer les partenariats public-privé à cet égard?

En France tous les enfants scolarisés, depuis l'école maternelle peuvent avoir accès à un déjeuner complet qui comprend un plat chaud, servi à table, dans un local spécifique intégré à l'établissement scolaire. En général, pour l'information des parents, les établissements scolaires affichent les menus, ceux-ci sont élaborés par des commissions de menus dans lesquelles participent les délégués de parents d'élèves et pour les écoles primaires des diététiciennes. La sécurité des aliments servis et la qualité nutritionnelle des repas font l'objet d'attention particulière. En juin 2001, une circulaire a fixé des références pour assurer cette qualité, prenant en considération les besoins nutritionnels des enfants selon l'âge, et l'essentielle diversité de l'alimentation et la question de l'éducation du goût. Une évaluation est en cours pour estimer sur un échantillon national représentatif d'établissements scolaires du secondaire, la qualité des repas servis au regard des références de la circulaire de 2001. Le fait que le PNNS s'adresse à l'ensemble de la société, dans les divers lieux où les groupes de population peuvent se trouver facilite la prise en compte dans la conception des repas pris à la maison de ce qui a été consommé par les divers membres de la famille hors domicile.

Depuis septembre 2005, en application de la Loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, plus aucun distributeur automatique payant de boissons et d'aliments n'est autorisé dans les établissements scolaires. En revanche, il est demandé aux chefs d'établissement de mettre à disposition des élèves des fontaines à eau. Par ailleurs une forte sensibilisation des directeurs d'écoles primaires, des enseignants et souvent des parents d'élèves a été entreprise depuis 2004, en vue d'éviter la « collation de 10 heures » qui était presque systématiquement proposée aux enfants de l'école primaire, et représentait le plus souvent un apport énergétique complémentaire en contribuant à une moindre consommation du repas de midi. Une circulaire interministérielle est en préparation en vue de favoriser le développement de l'éducation nutritionnelle et alimentaire en milieu scolaire. Ce texte aborde également l'organisation des offres alimentaires et donne des recommandations dans ce domaine.

En milieu scolaire, les directeurs d'école et les chefs d'établissement doivent veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et réglementaires régissant les interventions des entreprises à l'Ecole, relatives notamment au principe de neutralité du service public et à l'interdiction de la publicité. C'est pourquoi, le partenariat avec le secteur privé n'est encouragé que dans la mesure où les documents, le matériel, les outils proposés par les acteurs privés ou associatifs ont reçu l'autorisation d'apposer le logo du PNNS et/ou qu'ils émanent des autorités publiques (cf ci- dessus). A terme, aucune marque (au moins alimentaire) ne devrait être visible dans l'école, hors aliments consommés directement, si elle n'est accompagnée du logo du PNNS.

A l'école, l'enseignement de l'éducation physique et sportive vise :

- le développement des capacités et des ressources nécessaires aux conduites motrices ;

- l'accès au patrimoine culturel que représentent les diverses activités physiques, sportives et artistiques, pratiques sociales de référence ;

- l'acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en bonne santé. En ce sens, elle apporte une contribution originale à la transformation de soi et au développement de la personne telle qu'elle s'exprime dans les activités liées au corps. De façon plus spécifique, elle participe à l'éducation à la santé et à la sécurité et elle contribue à la formation du citoyen, en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie. Le programme d'éducation physique et sportive doit permettre de construire des compétences spécifiques et des compétences générales en cohérence avec les autres disciplines.

- V.4. Disponibilité des aliments, activité physique et éducation à la santé sur le lieu de travail
 - Questions auxquelles les participants sont invités à répondre en vue d'identifier les meilleures pratiques:
 - Comment les employeurs peuvent-ils proposer un choix de repas équilibrés dans les cantines des lieux de travail et améliorer la valeur nutritionnelle des repas de cantine?
 - Quelles mesures encourageraient et faciliteraient la pratique d'une activité physique pendant les pauses et sur le chemin du travail et du domicile?

1) En France il existe les recommandations nutritionnelles du GPEMDA (groupement permanent d'étude des marchés publics - denrées alimentaires) qui servent de références pour établir des menus équilibrés en tenant compte des repères de consommation du Programme National Nutrition santé (PNNS) et des caractéristiques du secteur (type d'aliments, modalités de l'offre...). Ces recommandations fournissent ainsi les fréquences et des grammages des aliments selon leur catégorie. Elles ont été diffusées en particulier dans les établissements scolaires et sont connues des responsables de restauration collective.

Un des moyens de favoriser l'offre de repas équilibrés dans les cantines des lieux de travail est de sensibiliser à l'importance de l'équilibre alimentaire pour la santé et le bien être, tant les employeurs que les entreprises de restauration collective qui offrent les services, et en leur proposant un standard de cahier des charges. La médecine du travail devrait être partie prenante d'une telle démarche. En France, la société savante représentant la médecine du travail fait partie du connité d'interface entre le PNNS et les sociétés savantes.

Par ailleurs, il peut être pertinent de former les salariés de l'entreprise à l'équilibre alimentaire et nutritionnel (alimentation ; exercice physique) au travers des formations organisées par l'entreprise. Une telle réflexion est en cours en France. Une procédure permettant de valider les outils, y compris la formation, au regard du PNNS existe.Les autorités françaises pourront fournir prochainement de plus amples éléments.

2) Il faut développer les action au niveau local en impliquant les collectivités territoriales, les villes. Ainsi les « villes PNNS » ont reçu un CD-ROM avec un ensemble d'affiches et brochures promouvant l'exercice physique. De tels outils peuvent être disposés dans les entreprises afin de sensibiliser les salariés à l'intérêt d'utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs par exemple. Les comités d'entreprise pourraient offrir des tarifs sur les salles de gym tandis que seraient sensibiliser les salariés à la pratique d'une activité physique pendant les pauses et la marche sur le chemin domicile-lieu de travail. La communauté européenne pourrait contribuer à financer de telles campagnes d'information et de sensibilisation.

V.5. Intégrer aux services de santé la prévention et le traitement de la surcharge pondérale et de l'obésité

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre en vue d'identifier les meilleures pratiques:

 Quelles mesures sont nécessaires, et à quel niveau, pour renforcer la promotion d'une alimentation saine et l'activité physique les dans les services de santé destinées ?

Plusieurs aspects doivent être pris en compte dans les services de santé : la promotion, la prévention, le dépistage et la prise en charge des troubles diagnostiqués. Il est important que les professionnels de santé travaillant dans les structures ou sous une forme libérale, formés sur le sujet, apportent les réponses adaptées aux situations auxquelles ils sont confrontés, en adaptant leur réponse aux individus, à leur niveau de risque.

Ceci passe initialement par un renforcement de la formation des professionnels sur le plan des connaissances et des compétences. Ces professionnels ne devraient disposer que d'outils d'éducation nutritionnelle ou thérapeutique validés par les pouvoirs publics (notamment ayant obtenu le droit d'utilisation du logo du PNNS) assurant la promotion d'une alimentation conforme aux repères de consommation du PNNS. Il en est de même des outils de dépistage le plus précoce possible des troubles (notamment du risque de surpoids chez l'enfant). Le travail dans le cadre de réseaux constitués de professionnels médicaux et paramédicaux, assure une promotion et une prévention nutritionnelle primaire et secondaire. Ces réseaux permettent une prise en compte globale de l'individu et mettent en relation, autour du patient, les services de santé scolaire, de protection maternelle et infantile, des médecins libéraux, des diététiciennes, les spécialistes hospitaliers et des compétences dans le domaine de la promotion de l'activité physique. Ils disposent de moyens matériels et financiers spécifiques permettant la coordination du travail collectif.

V.6. S'attaquer aux environnements favorisant l'obésité

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- De quelle manière les politiques publiques peuvent-elle contribuer à assurer que l'activité physique soit intégrée à la routine quotidienne?
- Quelles mesures sont nécessaires pour favoriser la création d'environnements favorables à l'activité physique?

En France les stratégies mises en place concernant la question de l'intégration de l'activité physique dans la vie quotidienne passe par des campagnes médiatiques de masse qui contribuent à alerter les individus sur l'importance de l'activité physique quotidienne pour la protection de la santé. Des documents spécifiques montrant comment le repère « au moins l'équivalent de 30 minutes de marche rapide par jour » peut être atteint par les activités quotidiennes ont été développés. L'information complémentaire des professionnels de la santé, des responsables sportifs ainsi que des professionnels de l'activité physique est essentielle pour positionner l'enjeu. Le rôle des professionnels de l'activité physique dans un cadre « loisir » ou au quotidien, adapté aux besoins des différentes catégories de population et en dehors des circuits de compétition, est développé.

Les collectivités territoriales, par leur proximité et leur capacité à influer directement sur la mise en place d'un environnement favorable à l'activité physique, tant dans l'aménagement urbain que interne aux bâtiments publics, accessible et sécurisé, pour les divers groupes de population (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) sont sollicitées. Un document spécifique a par exemple été développé par les pouvoirs publics, à destination des villes, en vue d'assurer une animation urbaine sur le thème de l'activité physique. En plus de la réflexion sur l'urbanisme, la réflexion architecturale, visant à favoriser la construction de ces bâtiments incitatifs pour l'activité physique, devrait être soutenue.

V.7. Inégalités socio-économiques

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- Quelles mesures, et à quel niveau, pourraient promouvoir une alimentation saine et l'activité physique auprès des populations et des ménages de certaines catégories socio-économiques moins élevées et leur permettre d'adopter des modes de vie plus sains?
- Comment s'attaquer au « tissu de mauvaises habitudes » fréquemment adopté par certains groupes socio-économiques?

1) Concernant les actions ciblées sur des catégories de population, il est important de privilégier les actions de proximité et l'accompagnement pour des conseils adaptés à chacun.

En ce qui concerne les populations à faibles revenus en situation de précarité voire d'exclusion, l'alimentation doit s'inscrire dans une prise en charge globale de la personne, voire constituer un outil d'insertion.

Non seulement il est important de favoriser l'accès à des aliments variés contribuant à une alimentation équilibrée, de diffuser une information appropriée, mais également d'accompagner la personne dans une démarche qui va au delà de la simple prise d'aliment : l'insertion.

En France le Programme Alimentation et Insertion (PAI) a été développé à cette fin. Deux objectifs président à sa mise en œuvre :

- un objectif de santé publique, en diffusant de façon adaptée les préconisations du PNNS (consommer des fruits et des légumes, des produits laitiers, limiter la consommation de matières grasses, de produits sucrés, de sel, boire de l'eau ...) afin d'éviter les carences et les pathologies liées à une alimentation déséquilibrée,

-un objectif d'insertion, en allant vers les personnes, en favorisant, autour de l'alimentation, toutes les actions créatrices de lien social.

Trois outils et des formations constituent le socle de ce programme :

- un guide intitulé « tous à table », qui est destiné aux bénévoles et salariés œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire afin de les aider à transmettre les informations diététiques, à lutter contre les idées reçues, à orienter les personnes vers différents produits, à initier le dialogue,
- une affiche, destinée aux lieux de distribution de l'aide alimentaire, qui rappelle cinq des préconisations du PNNS et porte des interrogations pouvant inciter la curiosité et donc l'échange,

 un calendrier, porteur de recettes simples, équilibrées et peu onéreuses destiné à être offert aux usagers.

Les formations permettent aux travailleurs sociaux aux bénévoles et salariés de l'aide alimentaire d'acquérir des connaissances en nutrition, diététique et accompagnement social afin de les transmettre à leurs interlocuteurs. L'ensemble est complété par le développement d'actions locales : ateliers cuisines, cours de gymnastique, préparation et prise de repas en commun ...

Cependant, ce programme n'aurait aucun sens si, en amont, n'était assurée l'offre gratuite d'aliments variés et notamment de fruits et légumes, de viandes et de poissons. C'est pourquoi le programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) représente un outil essentiel et doit être développé pour s'ouvrir à d'autres produits et être pérennisé. De même les aides pour le retrait caritatif des fruits et légumes doivent être pérennisées et élargies (Cf. réponse aux premières questions).

Les personnes sans domicile fixe peuvent plus particulièrement bénéficier d'un aliment enrichi dénommé "Vitapoche" qui tend à palier les diverses carences biologiques et cliniques en micronutriments liées à leur conditions de vie et qui mettent directement en cause, à court terme, leur santé.

2) Le « tissu de mauvais habitudes » ne caractérise pas particulièrement les populations défavorisées, et sont plus la conséquence de contraintes financières fortes où l'alimentation sert de variable d'ajustement du budget.

De manière générale, les « mauvaises habitudes » sont lices à un manque d'éducation nutritionnelle, d'informations alimentaires compréhensibles et à une offre alimentaire fondée sur un faible coût des calories liées aux lipides et glucides simples ajoutés, ou d'informations alimentaires compréhensibles. Ces questions rejoignent les points précédents et les outils suivants paraissent nécessaires : amélioration de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire particulièrement pour les aliments à faible coût, éducation alimentaire et nutritionnelle dans les programmes scolaires, des formations pour tous (professionnels des secteurs social, santé, éducation... par exemple au travers d'associations de consommateurs, des structures sociales, des structures d'entreprises...), une information et un étiquetage des aliments appropriés.

V.8. Encourager une approche globale et intégrée pour la promotion des régimes alimentaires sains et de l'activité physique

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

 Quels sont les éléments les plus importants d'une démarche intégrée et globale visant à encourager l'activité physique et une alimentation saine?

- Quel rôle au niveau national et au niveau Communautaire ?

La France a une expérience de cinq ans de développement d'un programme de santé publique intégrant de multiples secteurs et acteurs impliqués dans la promotion et l'offre d'activité physique et d'alimentation.

Dans son avis n°54 du 15 décembre 2005 sur la prévention de l'obésité infantile, le Conseil National de l'Alimentation, instance de concertation entre les différentes parties prenantes de la

chaîne alimentaire, appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de l'obésité ambitieuse, inscrite sur le long terme, impliquant l'ensemble des acteurs de la société. Il propose de mettre en œuvre une stratégie nationale de prévention reposant impérativement sur une approche intégrée prenant en compte les facteurs économiques, sociaux, environnementaux. Cette stratégie nécessite donc une articulation et une mise en cohérence des différentes politiques publiqués. Le ministre de la santé a demandé l'approfondissement du PNNS et commandé un rapport pour orienter sa poursuite. Il devrait annoncer au printemps 2006 les axes majeurs du prolongement du PNNS.

De manière plus générale, toute stratégie visant à encourager l'activité physique et une alimentation saine nécessite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs impliqués, dans une logique de partenariat. Cette stratégie doit être basée sur des objectifs quantifiés fixés par les pouvoirs publics au niveau national. L'harmonisation et l'articulation de toutes les politiques publiques doivent alors créer des environnements favorables permettant d'atteindre des objectifs fixés.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux populations vivant dans des conditions socio-économiques défavorables de manière à ce qu'elles puissent avoir accès à une offre alimentaire leur permettant d'avoir une alimentation équilibrée. En ce sens, le programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) est devenu un instrument communautaire important pour les associations caritatives qui en bénéficient et cet outil doit être perennisé voire élargi à de nouveaux produits agricoles et agroalimentaires.

Le niveau national permet de développer la stratégie la plus adaptée à la population en tenant compte des caractéristiques socio-culturelles et de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays en fixant des objectifs au niveau national et en développant des actions nationales et locales, visant à répondre aux besoins. Le niveau communautaire permet d'harmoniser les réglementations qui ont un rôle à jouer (par exemple en ce qui concerne les allégations), et en matière d'actions volontaires, d'inciter les acteurs privés et publics et de favoriser les échanges.

La Communauté européenne doit, dans ce contexte, jouer un rôle moteur essentiel. Dynamisant les actions, elle doit catalyser les expériences au niveau national et constituer une interface d'échanges, faciliter la mise en commun d'indicateurs épidémiologiques, d'outils et de méthodes pour l'évaluation.

V.9. Recommandations concernant les apports nutritionnels et la formulation de lignes directrices diététiques basées sur l'approche alimentaire

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- De quelle façon les variantes sociales et culturelles ainsi que les différentes habitudes alimentaires régionales et nationales pourraient être prise en compte dans des recommandations diététiques basées sur l'approche alimentaire formulées au niveau européen?
- Comment réduire l'écart entre les objectifs nutritionnels proposés et les habitudes alimentaires concrètement observées?
- Comment communiquer les recommandations diététiques aux consommateurs?
- En quoi les systèmes de notation des profils nutritionnels comme celui récemment mis au point au Royaume-Uni pourraient-ils contribuer à une évolution¹?

Plusieurs dimensions doivent être prises en compte afin de passer d'une analyse scientifique des besoins nutritionnels qui est une connaissance issue des travaux sur la physiologie et le métabolisme, à l'élaboration de recommandations adaptées aux divers groupes de population⁴.

Les éléments scientifiques permettent également de définir des quantités de nutriments et de rapports entre nutriments considérés comme les plus favorable au développement et à la santé. Il revient aux Etats, en tenant compte de la situation alimentaire et nutritionnelle de leur pays, ainsi que des pratiques et habitudes alimentaires, fortement dépendant des considérations sociales et culturelles propres à chaque pays, de définir des objectifs en termes alimentaires et/ou nutritionnels, pour la population vivant dans le pays. Sur cette base, en tenant compte des pratiques et habitudes alimentaires, fortement dépendant des considérations sociales et culturelles propres à chaque pays et région et afin de garantir une compréhension par l'immense unajorité de la population, il importe de définir des repères de consommation qui ne sont pas des normes, mais ce vers quoi il est souhaitable de tendre pour protéger sa santé. Ces repères doivent être communiqués, tant vers les consommateurs que vers les acteurs économiques responsables de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire.

Dès lors chacun, compte tenu de sa culture alimentaire, de ses goûts, peut construire l'alimentation (et le type d'activité physique) qui lui convient, en s'appuyant sur la diversité alimentaire, améliorée par le travail des acteurs économiques (moins de matières grasses, de sel, de sucres ajoutés, plus de fibres, de glucides complexes, de fruits et légumes...). Associée à une information juste et compréhensible une offre alimentaire réorientée en tenant compte de la santé tant sur le plan de la qualité nutritionnelle que des modes de communication peut permettre aux consommateurs d'exercer leur libre choix dans de bonnes conditions.

Ainsi la responsabilité première du niveau européen est de fournir les éléments scientifiques permettant de déterminer les besoins et apports nutritionnels. Les Etats formulent les recommandations (des repères de consommation pour la population, en termes alimentaires et non pas sur la base de nutriments) en fonction des objectifs poursuivis. Ils élaborent alors les stratégies, adaptées au contexte socio-culturel propre à leur pays, qui permettent de communiquer au mieux avec les diverses strates de la population (y compris les acteurs économiques), et assurent la cohérence des messages.

L'étiquetage est un des éléments qui contribue à la stratégie d'information du consommateur, elle devrait faciliter l'orientation des choix de consommation. Dans le cadre de la réflexion du Conseil National de la Consommation (CNC) relative à l'étiquetage nutritionnel, les consommateurs et les industriels se sont positionnés contre la mention d'un étiquetage indiquant un "jugement externe négatif" de type traffics lights car la représentation de feux rouges est apparue pour le groupe comme représentant un jugement culpabilisant, négatif. Les autorités Françaises ne se sont pas positionnées sur ce point.

Par contre, la mise en avant, notamment sur les lieux de vente, des aliments dont la consommation vise à être accrue par les objectifs nationaux est à encourager.

⁴ Il convient notamment de bien différentier la notion d'apport nutritionnel conseillé de celle de besoin nutritionnel individuel, et de s'assurer que les notions ne sont pas utilisées abusivement. Les données scientifiques de nature physiologiques permettent de définir des quantités de nutriments et de rapports entre nutriments considérés comme les plus favorable au développement et à la santé.

V.10. Coopération au-delà de l'Union européenne

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

 A quelle condition la Communauté devrait-elle s'engager dans l'échange d'expériences entre les pays de l'Union et les pays tiers et déterminer les meilleures pratiques? Si oui, au travers de quels moyens ?

l'out échange d'expériences, à un niveau informel, paraît souhaitable, tant les préoccupations actuelles sont partagées à travers le monde.

Si le Codex peut constituer une plate-forme de réflexion sur les évolutions pouvant être mises en œuvre au niveau réglementaire, des réflexions complémentaires doivent être envisagées, dans une logique de démarche globale. La coopération internationale peut ainsi créer des opportunités de lancements de projets communs dans tous les domaines envisagés dans ce questionnaire : dans la recherche par exemple mais aussi de manière plus générale dans les bonnes pratiques de communication ou encore dans la qualité des produits.

Ces préoccupations devraient être intégrées dans toutes les instances de régulation ou de réflexion à vocation internationale. La possibilité même d'un organisme spécifique alliant les bonnes volontés au niveau international ne doit pas être exclue.

V.11. Divers

Questions auxquelles les participants sont invités à répondre:

- Y a-t-il des questions qui n'ont pas été abordées dans le présent livre vert et qui devraient être prises en considération pour examiner la dimension communautaire de promotion en matière d'alimentation, d'activité physique et de santé?
- Quelles questions abordées dans le présent tivre vert devraient être considérées comme prioritaires et quelles questions peuvent être considérées comme moins urgentes?

Comme déjà évoqué, il est important de donner une priorité aux populations vivant dans des conditions socio-économiques défavorables, et favoriser leur accès à l'information et à des aliments contribuant à une alimentation variée et équilibrée. Dans cette optique, l'aide alimentaire doit être considérée comme une question importante à prendre en considération.

Le programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) est devenu un instrument communautaire important pour les associations caritatives qui en bénéficient. Mais la politique d'aide aux plus démunis telle qu'elle est définie actuellement n'est plus viable à moyen terme car elle s'appuie sur l'utilisation de stocks issus de l'intervention, alors que les dernières réformes de la Politique agricole commune (PAC) tendent à limiter de plus en plus le recours à cette mesure comme modalité de gestion des marchés. Aussi, il s'agit d'élargir la portée de ce dispositif à d'autres filières et d'assouplir les règles actuelles pour tenir compte d'un contexte changeant. Dorénavant cette problématique devrait être intégrée à toute évolution de la PAC en fonction des besoins de l'ensemble des pays participants dans une Europe élargie. Des propositions concrètes ont d'ailleurs été formulées en ce sens dans le mémorandum de septembre 2004, propositions reprises dans une lettre co-signée par 8 ministres européens de l'agriculture en mai

2005. En particulier le retrait caritatif des fruits et légumes en cas de surplus est à développer de manière à ce que les associations caritatives puissent bénéficier davantage de ces aliments.

Un autre aspect à considérer est la qualité des aliments, à la fois nutritionnelle et organoleptique. En effet, le goût des aliments est un critère important de choix pour les consommateurs et la saveur des aliments à privilégier (par exemple les fruits et légumes) est un facteur déterminant à prendre en compte, pour que ces aliments se substituent à d'autres, qui seraient plus agréables au goût alors que plus riche énergiquement ou moins dense nutritionnellement. La qualité nutritionnelle des aliments est également une problématique importante et devrait être prise en compte de manière transversale dans les réglementations communautaires. A titre d'illustration, les discussions communautaires concernant les critères de composition et d'étiquetage applicables aux viandes hachées, dans le cadre de l'application du règlement (CE) n°853/2004, ont été âpres et le maintien d'une teneur maximale en matière grasse, ainsi que du rapport tissu conjonctif sur protéines de viandes, a été difficilement obtenu dans le règlement portant dispositions d'application transitoires n°2076/2005 du 5 décembre 2005 (article 10), mais de manière provisoire pour une durée de 4 ans. La Commission s'est engagée à mener une concertation pour étudier une éventuelle pérennisation. Il nous paraît important de tenir compte de tels critères de spécification relatifs à la qualité nutritionnelle, que ce soit dans le cadre d'une réglementation sanitaire, dans celui de la réglementation relative à l'étiquetage, général, nutritionnel ou allégations nutritionnelles, ou tout autre réglementation spécifique. Dans cette optique, il serait pertinent de définir au niveau communautaire les critères généraux de cette qualité nutritionnelle.

Cet exemple nous conduit à rappeler à nouveau la nécessité de mieux la prendre en compte la qualité nutritionnelle au sens large dans l'élaboration des différentes politiques communautaires, notamment grâce à des échanges entre directions, et au sein même de la DGSANCO.

cf. Mike Rayner et al: Nutrient profiles: Options for definitions for use in relation to food promotion and children's diets; Final report; British Heart Foundation Health Promotion Research Group, Department of Public Health, University of Oxford; October 2004 http://www.food.gov.uk/multimedia/pdfs/nutrientprofilingfullreport.pdf

This paper represents the views of its author on the subject. These views have not been adopted or in any way approved by the Commission and should not be relied upon as a statement of the Commission's or Health & Consumer Protection DG's views. The European Commission does not guarantee the accuracy of the data included in this paper, nor does it accept responsibility for any use made thereof.